

Mouscron, le 23 septembre 2026

Madame, Monsieur,

En raison de la réalisation de travaux de pose de câbles en vue de l'installation future de l'éclairage public dans la rue Michel Christiaens, la rue du Bornoville, ainsi que sur la partie réservée aux piétons et aux cyclistes, à 7712 Herseaux, entrepris par la société VEREECKE NV APKP BVBA (Zone Industrielle de l'Europe 2 à LEUZE-EN-HAINAUT) pour le compte d'ORES, l'Administration communale porte à votre connaissance les modifications de circulation suivantes, applicables du 28 septembre 2026 à 07h00 au 30 octobre 2026 à 17h00 :

- ↳ Les rues du Bornoville et Michel Christiaens seront interdites à la circulation à l'approche du chantier ;
- ↳ Mise en place de déviations :
  - Déviation pour les piétons et les cyclistes : via la rue du Bornoville > rue de l'Embuscade > rue Albert Allosery > rue des Bas-Fossés > chaussée de Luigne > rue Michel Christiaens > rue Saint-Sébastien > rue des Frontaliers, et inversement.
  - Déviation pour les véhicules légers : via la rue des Frontaliers > rue Saint-Sébastien, et inversement.

Merci d'en prendre bonne note !

Assurés de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Pour le Collège Communal :**

**Nathalie Blancke,**



**Directrice Générale**



**Simon VARRASSE,**



**Echevin de la Mobilité**

**CONTACT**

Administration communale de Mouscron  
Service GDV/ODP  
Rue de Courtrai, 63  
B-7700 MOUSCRON

**VOTRE GESTIONNAIRE**

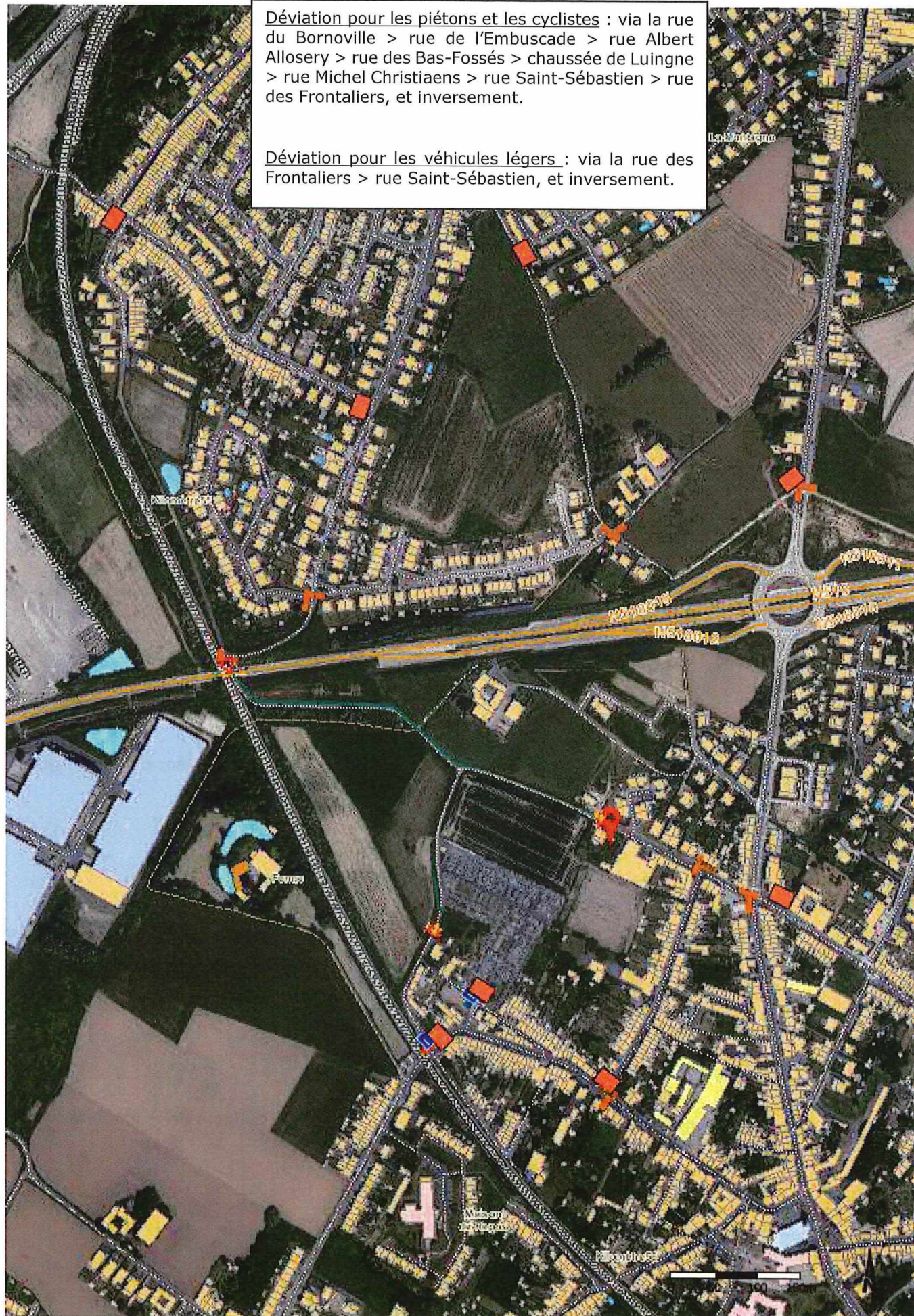
Service GDV/ODP  
+32 56 860 237  
+32 56 860 249  
[gdv@mouscron.be](mailto:gdv@mouscron.be)

**VOTRE DEMANDE**

Nos références :  
GDV/ODP/AVIS/RES/3935990

Déviations pour les piétons et les cyclistes : via la rue du Bornoville > rue de l'Embuscade > rue Albert Allobery > rue des Bas-Fossés > chaussée de Luigne > rue Michel Christiaens > rue Saint-Sébastien > rue des Frontaliers, et inversement.

Déviations pour les véhicules légers : via la rue des Frontaliers > rue Saint-Sébastien, et inversement.





Route barrée à 530 m - piétons /  
cyclistes suivre déviations

Route barrée à 350 m - piétons /  
cyclistes suivre déviations

Route barrée à 820 m -  
piétons / cyclistes suivre  
déviations

Route barrée à 750 m -  
piétons / cyclistes suivre  
déviations

